

## COMMUNICATIONS

### Attention aux ours dans les sentiers et sur la piste cyclable

La semaine dernière, un citoyen a porté à notre attention la présence d'une maman ourse et de ses trois petits sur le tronçon de la piste cyclable qui longe la Petite rivière Bostonnais. Notre équipe a prévenu les agents de la faune. Nous vivons ce genre de situation chaque année, particulièrement l'automne lorsque les ours cherchent à se nourrir suffisamment pour affronter l'hiver. Soyez prudents dans les secteurs boisés de la municipalité, que ce soit sur la piste cyclable ou dans les sentiers pédestres. Assurez-vous de faire du bruit pour signaler votre présence. L'ours noir est un animal craintif qui se tient normalement loin des humains. Toutefois les jeunes ours sont curieux et peuvent à l'occasion s'approcher des promeneurs. Leur mère n'est jamais loin et peut faire preuve d'agressivité si elle croit que sa progéniture est en danger. Consultez le site Web du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour savoir comment bien réagir face à un ours. Si vous marchez avec votre chien, gardez-le en laisse. La senteur des chiens contribue à éloigner les ours.

## GREFFE

### Abri temporaire et fermeture de la piste cyclable

C'est à compter du 1<sup>er</sup> octobre qu'il sera permis de faire l'installation d'abri temporaire de style Tempo sur le territoire de notre municipalité. Les abris temporaires sont permis du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai.

La date de fermeture officielle de la piste cyclable est le 15 octobre. Cela signifie qu'après cette date, elle ne sera plus entretenue, donc il faut être prudent pour éviter un accident. Cela signifie également qu'à compter du 16 octobre, les usagers de la route ont le droit de stationner leur véhicule sur la piste cyclable aux endroits où le tracé se trouve directement sur la chaussée.

## LOISIR ET CULTURE

### Remboursement des cours de mise en forme à la piscine

Étant donné que la piscine intérieure du complexe sportif Champagnat est fermée pour une durée indéterminée, notre Service du loisir et de la culture procédera aux remboursements des cours non réclamés sur la présentation de la carte de mise en forme. Si vous possédez cette carte, vous avez jusqu'au 15 octobre 2020 pour vous présenter à l'hôtel de ville avec votre carte et réclamer votre remboursement.

### Bilan du projet centre-ville en mode été

Les résultats des sondages réalisés dans le cadre du projet de rue piétonnière au centre-ville qui a eu lieu cet été ont été dévoilés dans un communiqué de presse du comité de relance économique diffusé le 14 septembre. Vous trouverez cette information sur le site Web de la municipalité dans la section Communiqués de presse.

## ENVIRONNEMENT

### Ne surchargez pas vos bacs roulants et n'y mettez pas de résidus de construction

En cette période de l'année où il est temps de faire le ménage de vos bacs à fleurs, attention de ne pas surcharger vos bacs verts avec les résidus jardiniers. Si votre bac roulant est trop pesant, il ne pourra pas être vidé lors de la collecte et cela risque aussi de l'endommager. Si vous avez beaucoup de résidus jardiniers à mettre à la poubelle, apportez-les directement au centre de transfert des matières résiduelles situés au chemin des Pionniers. Ils seront traités efficacement dans le respect de l'environnement. Nous vous rappelons également que vous pouvez apporter vos sacs de feuilles mortes au centre de transfert des matières résiduelles pour qu'elles soient recyclées.

De plus, avec la Covid-19, plusieurs citoyens font des travaux qui génèrent beaucoup de résidus de construction. Ces derniers ne doivent pas être mis dans votre bac vert, car ils causent des problèmes lors de la collecte. Ils doivent être apportés directement au centre de transfert des matières résiduelles qui est ouvert tous les jours de 8 h 30 à 16 h 30. C'est gratuit pour les citoyens. C'est en posant de petites gestes responsables et individuels que nous pourrions améliorer notre empreinte écologique collective.

### Gérez vos déchets efficacement, même en forêt

Il y a depuis quelques mois beaucoup de gens en forêt qui profitent de nos sites de villégiature. Cela entraîne plusieurs problèmes dans la gestion des matières résiduelles en raison de très mauvais comportements, comme celui de laisser des déchets n'importe où au lieu de les déposer au bon endroit dans les conteneurs et non à côté. Si vous faites partie d'une association de villégiateurs ou si vous êtes témoins de mauvais comportements, n'hésitez pas à les dénoncer.

La municipalité met à la disposition des villégiateurs plusieurs sites de dépôt de déchets et plusieurs conteneurs en forêt, mais malheureusement chaque année elle doit investir des sommes importantes pour faire le nettoyage de ces sites, car ceux qui les utilisent n'ont pas de bons comportements. Il y a aussi des gens qui utilisent la forêt comme dépotoir, alors qu'il y a partout sur le territoire des infrastructures pour gérer efficacement les matières résiduelles. De plus, cela donne une mauvaise image de notre ville. Pour que ces mauvais comportements cessent, il faut continuer d'informer, d'éduquer et de sensibiliser. Merci de nous aider à améliorer notre empreinte écologique en ayant de bons comportements dans la gestion de vos matières résiduelles.

## GESTION DES TERRES PUBLIQUES

### Aucun terrain de villégiature offert au tirage au sort cette année

Cette année, il n'y a pas de nouveaux terrains de villégiature qui seront tirés au sort par la SÉPAQ dans l'agglomération de La Tuque. Si vous voulez participer aux tirages au sort de terrains dans une autre région du Québec, la période d'inscription se déroulera du 19 septembre au 25 octobre 2020. Les inscriptions se font sur le site Web de la SÉPAQ.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Résumé des assemblées publiques du 15 septembre 2020

**N.B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal de La Tuque peuvent être visionnées en différé sur le Web sur la page Youtube de la Télévision communautaire de La Tuque. Vous pouvez y accéder facilement à partir d'un lien disponible sur le site Web de la municipalité dans la page Séances des conseils de la section Vivre à La Tuque..**

- Le conseil d'agglomération de La Tuque a remis un certificat de mérite à un jeune Latuquois de 16 ans, Anthony Bégin, qui a contribué à sauver des vies lors d'un incendie qui a eu lieu le 13 juillet dans un immeuble résidentiel de la rue St-Joseph.



- Le contenu de la lettre envoyée par le directeur général des élections du Québec (DGEQ) au maire de La Tuque, M. Pierre-David Tremblay a été lue lors de l'assemblée publique du conseil municipal, de même que la lettre que le directeur général de la municipalité a envoyée au DGEQ au nom du conseil pour obtenir des éclaircissements. L'avocat de la municipalité a expliqué aux gens présents l'aspect juridique de ce dossier.
- Le conseil municipal a accordé le contrat de l'achat des nouveaux gradins du Complexe culturel à une entreprise de Mirabel. Toutes les soumissions pour les autres aspects de ce projet ont été rejetées en raison de dépassement de coûts. Il y aura un deuxième appel d'offres pour ces contrats.
- Lors de la période de questions du public, un citoyen a déposé une pétition pour demander à la municipalité de trouver des solutions pour réduire la vitesse sur la rue Marie-Rollet au quartier Bel-Air.
- Au nom du conseil municipal, le maire a souhaité ses condoléances aux familles pour les décès de M<sup>me</sup> Aline Chrétien de Shawinigan et M. Vincent Spain de La Tuque.
- Dans le cadre de la Semaine de la municipalité qui avait lieu la semaine dernière au Québec, le maire de La Tuque a profité de l'assemblée publique pour remercier les employés municipaux.

Tous les avis publics de Ville de La Tuque peuvent être consultés au [www.ville.latuque.qc.ca](http://www.ville.latuque.qc.ca) ou sur le babillard de l'hôtel de ville.